

LA GENEYTOUSE

Bulletin Municipal Juillet 2025



Marché aux fraises

Quelques manifestations du monde associatif



Fête du mois d'août



Fête aux Allois



Match de football

Sommaire

1 LE MOT DU MAIRE P. 1

6 INTERCOMMUNALITE P. 16 à 19

2 LES FINANCES P. 2 à 6

8 INFORMATIONS P. 20 à 24

3 TRAVAUX P. 7 à 9

9 LES ASSOCIATIONS P. 25 à 31

4 LES ECOLES P. 10 à 12

10 LES PROFESSIONNELS DE LA
COMMUNE P. 32 à 33

5 MANIFESTATIONS P. 13 à 15

BULLETIN MUNICIPAL DE LA GENEYTOUSE 2025
Comité de rédaction :
Commission communication
Alain FAUCHER, Maire (Directeur de la publication)

Pour suivre les actualités de la commune tout au long de
l'année, rendez-vous sur le site internet lageneytouse.fr et
sur la page Facebook Mairie de La Geneytouse
Tel : 05.55.09.70.12
Mail : contact@lageneytouse.fr

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
Les lundis et mercredis après-midi de 14h00 à 18h00.
Les mardis, jeudis et vendredis après-midi de 14h00 à 17h30.

Chères Geneytousaises, chers Geneytousois,

Après des élections européennes puis législatives inattendues, notre pays se révèle divisé et notre société fracturée dans un climat national incertain. De plus, les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger.

Dans cette vie politique qui en manque tant, la commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation du déchirement. Elle est garante de la continuité du service public pour tous et partout sur le territoire. Plus que jamais, la commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés.



Je reste un maire heureux de voir localement le bénévolat agir pour faire vivre notre territoire, nos acteurs économiques et agricoles travailler et façonner notre territoire, nos enseignants et agents municipaux incarner le service public, nos élus se mobiliser pour moderniser notre commune et tous ensemble donner sens à la République.

Mon objectif et celui de mes équipes (agents et élus) reste le même. Il est de poursuivre le travail entrepris, toujours dans le même esprit, d'écoute, de dialogue et de disponibilité. J'en profite pour les remercier du travail effectué et de leur engagement. Notre rôle est de travailler au développement de notre commune ainsi que de notre territoire pour que toutes les générations puissent s'épanouir à La Geneytouse.

Je n'oublie pas notre communauté de communes, dans laquelle j'ai souhaité m'engager en acceptant une place de Vice-Président en charge du développement territorial. La communauté de communes, dans ses compétences avec la mutualisation de moyens est l'une des solutions pour sortir des contraintes de plus en plus nombreuses. Néanmoins la commune est et doit rester la cellule administrative de proximité où chacun doit avoir sa place, où nous devons pouvoir trouver tout ce qui fait la qualité de vie.

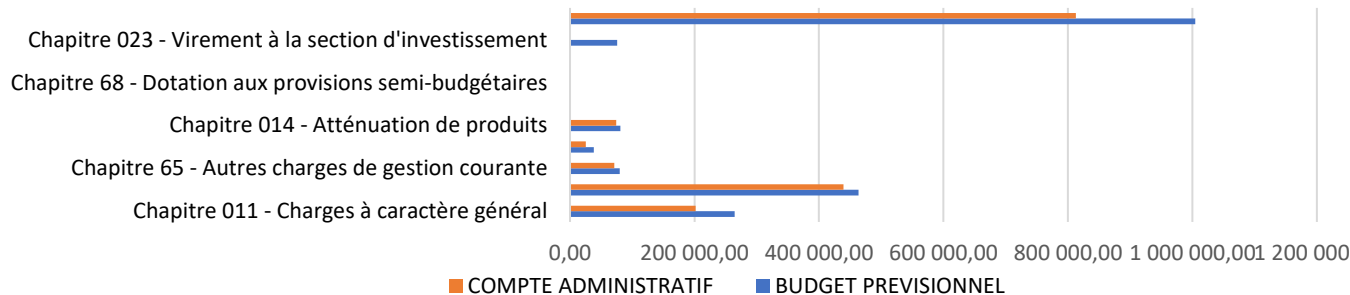
Les projets programmés sur notre mandat ont été réalisés pour la majorité. 2025 est une année au cours de laquelle nous nous consacrons à l'entretien et la réhabilitation de nos structures ainsi qu'à quelques investissements. Vous pourrez découvrir dans ce bulletin nos réalisations et nos projets. Nous tenons le cap de nos engagements de mandat afin de développer notre territoire qui a franchi le seuil symbolique des 1000 habitants (1006 exactement au 1^{er} janvier 2025). Cela montre le dynamisme et l'attrait de notre commune et nous ne pouvons que nous en satisfaire.

En espérant pouvoir vous retrouver le plus tôt possible autour de moments partagés et conviviaux.

Bien cordialement.

Alain FAUCHER

Dépenses de fonctionnement 2024

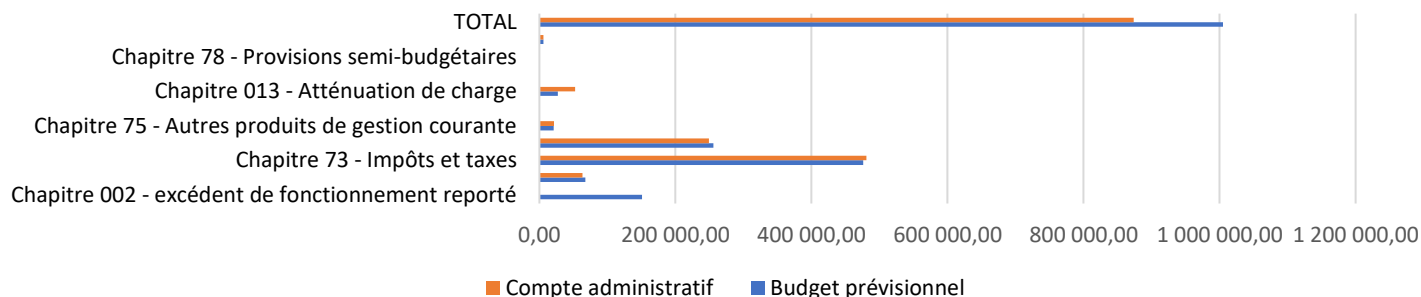


Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : L'eau, l'assainissement, l'électricité, les combustibles, les carburants, les fournitures d'alimentation, d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, les honoraires et la rémunération d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les services bancaires, les taxes foncières, etc.
- Chapitre 012 (charges de personnel) : Les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal.
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : Les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les interventions des animateurs dans le cadre des activités périscolaires (NAP), les subventions aux associations, les produits irrécouvrables et les créances éteintes.
- Chapitre 66 (charges financières) : Les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts, ligne de trésorerie.
- Chapitre 014 (atténuation de produits) : Le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges et à la création du service urbanisme, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- Chapitre 68 (Dotations aux amortissements et aux provisions) : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : Une somme inscrite pour permettre à la commune de faire face à des dépenses imprévues.
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : L'autofinancement de la section d'investissement en vue de financer des projets.
- Chapitre 042 (Opération d'ordre entre sections) : L'amortissement de subventions versées à d'autres organismes.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 812 904,27 €.

Recettes de fonctionnement 2024



Les recettes de fonctionnement comprennent :

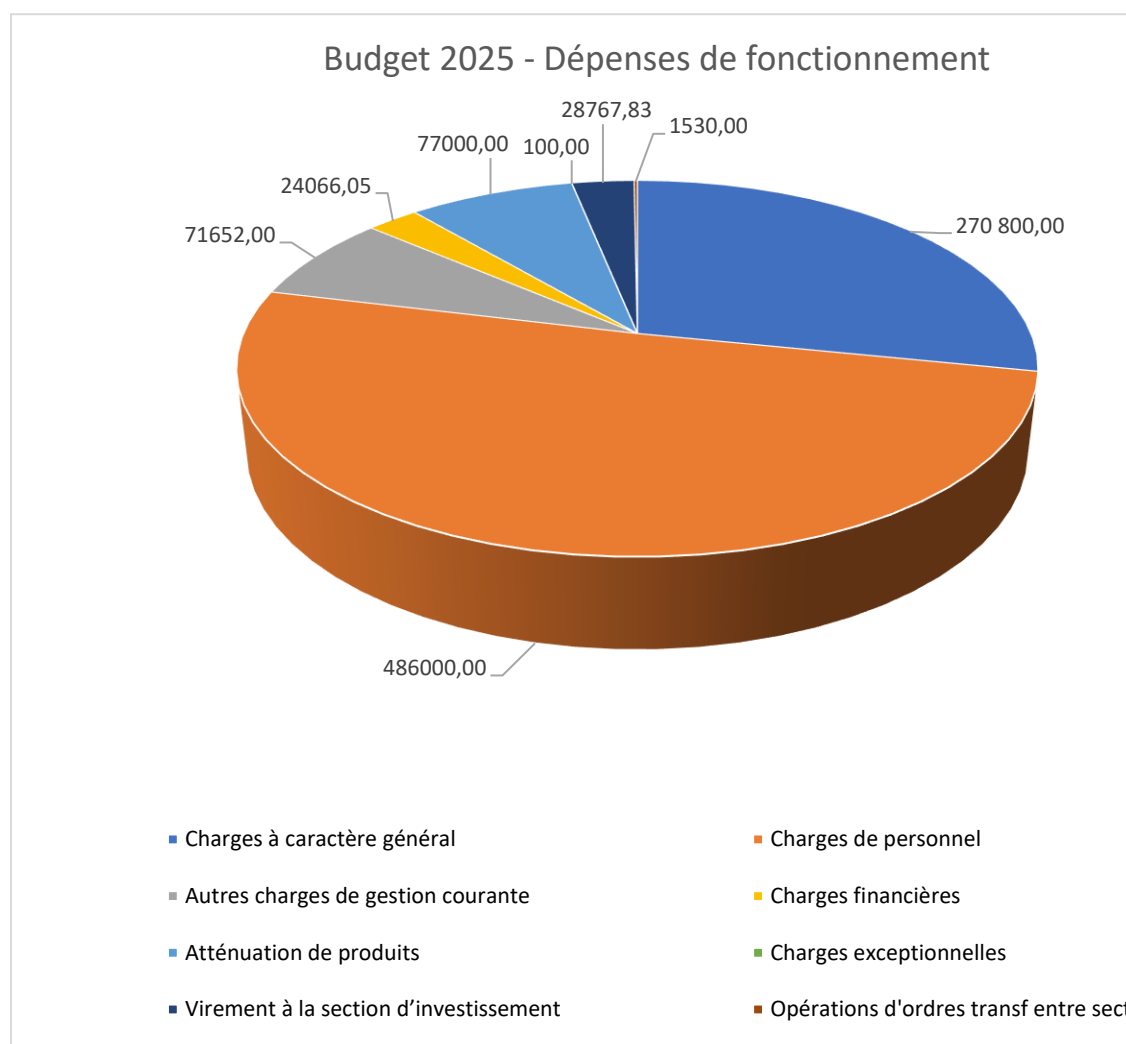
- Le chapitre 013 (atténuation de charges) : Remboursements par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales.
- Le chapitre 70 (Produits du service du domaine) : Coupes de bois à la forêt communale des Allois, facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires, concessions au cimetière) et des redevances d'occupation du domaine public, le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de travaux d'entretien effectués par les agents communaux sur la voirie et les stations de traitement des eaux usées.
- Le chapitre 731 (Fiscalité locale) : Encaissement des ressources fiscales.
- Le chapitre 73 (impôts et taxes) : Ces ressources sont issues des trois taxes concernant les ménages. La commune bénéficie également d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles ainsi que du fonds national de péréquation des ressources intercommunales.
- Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) : Dotations et subventions perçues de l'Etat et des compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Encaissement à ce chapitre d'un remboursement de personnel concernant l'école maternelle par la mairie d'Eybouleuf, du fonds d'amorçage reçu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur certains travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments.
- Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : Recettes générées par la location du commerce du Bourg, de la boîte à Pizza, de la salle polyvalente, des tentes de cérémonies, des tables et des bancs, remboursement de l'assurance suite à divers sinistres, etc.
- Le chapitre 78 (Reprises sur amortissements et provisions) : Provisions pour faire face aux risques de factures impayées.
- Le chapitre 042 – Travaux en régie : Remboursement par la section d'investissement de travaux effectués en régie.
- Le chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : Report des excédents cumulés au cours des exercices comptables précédents.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 873 475,93 €.

Dépenses - intitulé	MONTANT	Recettes - intitulé	MONTANT
Dotations, fonds divers et réserves : Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement collectée à la Communauté de Communes de Noblat (CCN)	32,82	Dotations, fonds divers et réserves : excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2), les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes	99 014,06
Immobilisations incorporelles : PUP Lotissement La Forêt des Allois – Remboursement Communauté de Communes de Noblat – Assainissement : 16 065.87 €. - Participation pour le centre de secours de Saint Léonard de Noblat : 20 044.10 €	36 109,97		
Immobilisations corporelles : - Aménagement d'un vestiaire technique – Mobilier : 591.94 €	591,94		
Immobilisations en cours : PUP Lotissement de la Forêt des Allois – fibre, aménagement d'un vestiaire technique, effacement du réseau éclairage public dans le bourg, réfection de la toiture du bâtiment du Bourg, Remplacement de la pompe à chaleur de l'école maternelle, remplacement de la porte du multiple rural, remplacement de l'abri à matériel dans la cour de l'école maternelle.	64 899,25	Subventions : Construction de vestiaires au stade, réfection de la toiture du bâtiment du Bourg, effacement du réseau Eclairage Public du Bourg, remplacement de la pompe à chaleur de l'école maternelle, remplacement de la porte du multiple rural, construction d'un terrain multisports.	131 574,43
Opérations d'ordre entre sections : Aménagement d'un vestiaire technique	5 973,27		
Emprunts : Remboursement du capital des emprunts	51 446,76	Emprunts : Emprunt bonifié par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne	6 150,00
Solde d'exécution négatif reporté n-1	152 252,72		
TOTAL		TOTAL	
Solde de l'exercice 2024			-74 568,24
Restes à réaliser de 2024 en 2025	34 006,19	Restes à réaliser de 2024 en 2025	34 423,50
Solde des restes à réaliser			417.31
Solde global			-74 150,93

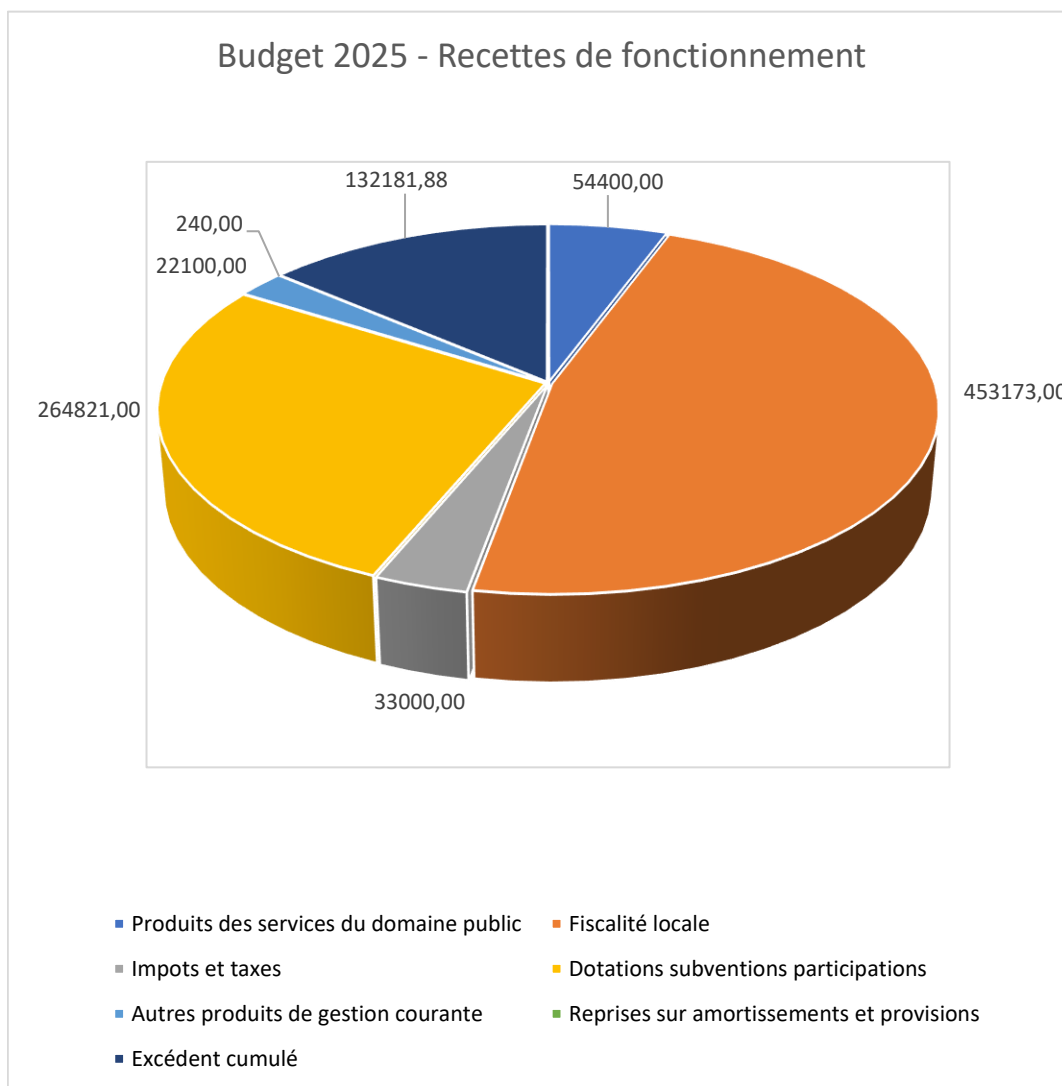
Budget 2025 - Dépenses

Le 10 avril 2025, le Conseil municipal a voté le budget 2025 pour un montant de 959 915,88 € à la section de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement 2025 comprennent :

- Chapitre 011 (charges à caractère générales) : L'eau, l'assainissement, l'électricité, les combustibles, les carburants, les fournitures d'alimentation, d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, des terrains, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, les honoraires et la rémunération d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais postaux et de télécommunication, les services bancaires, les taxes foncières, les frais de gardiennage de la forêt, etc.
- Chapitre 012 (charges de personnel) : Les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal.
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) : Les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, les pertes irrécouvrables et les créances éteintes, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations.
- Chapitre 66 (charges financières) : Les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts et frais sur ligne de trésorerie.
- Chapitre 014 (atténuation de produits) : Un reversement à l'état de taxes d'habitations perçues, le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges et à la création du service urbanisme, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : Les titres annulés.
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : L'autofinancement de la section d'investissement en vue de financer des projets.
- Chapitre 042 (Opération d'ordre entre sections) : L'amortissement de subventions versées à d'autres organismes.



Les recettes de fonctionnement 2025 comprennent :

- Le chapitre 70 (Produits du service du domaine) : Facturation des services municipaux (cantine, garderie, activités périscolaires, concessions au cimetière) et des redevances d'occupation du domaine public (réseaux électrique et téléphonique, distributeur de pizza), le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de travaux d'entretien effectués par les agents communaux sur la voirie.
- Le chapitre 73 (impôts et taxes) : Encaissement d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles ainsi que du fonds national de péréquation des ressources intercommunales.
- Le chapitre 731 (Fiscalité locale) : Encaissement des ressources fiscales. Ces ressources sont issues des trois taxes concernant les ménages.
- Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) : Dotations et subventions perçues de l'Etat et des compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Encaissement à ce chapitre d'un remboursement de personnel concernant l'école maternelle par la mairie d'Eybouleuf, du fonds d'amorçage reçu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur certains travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments.
- Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : Recettes générées par la location du commerce du Bourg, de la salle polyvalente, des tentes de cérémonies, remboursements par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales. etc.
- Le chapitre 78 (Reprises sur amortissements et provisions) : Provisions pour faire face aux risques de factures impayées.

TAXES COMMUNALES 2025

Le 10 avril 2025, le Conseil Municipal a voté les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2025 :

- Foncière bâti : 40,31 %
- Foncier non bâti : 75,54 %
- Taxe d'habitation : 14,89 %

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Immobilisations incorporelles : Révision du PLU et diagnostic énergétique de la Mairie	13 235,00	Affectation du résultat de l'exercice 2024	79 150,93
Immobilisations incorporelles : Achat de buts pour l'école de football, remplacement de poteaux d'incendie, achat d'un véhicule, achat d'un projecteur pour l'école primaire, achat d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente	27 900,00	Dotations : excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA de l'année 2023, taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes	72 447,17
Immobilisations en cours : - Installation fibre au lotissement de la Forêt (PUP), aménagement de sécurité dans la traversée des Allois – Assistance à maîtrise d'ouvrage, construction d'un terrain multisports – Assistance à maîtrise d'ouvrage, réfection de la toiture du bâtiment du Bourg 2ème partie, remplacement du mouton de la cloche de l'église et installation d'une ligne de vie, réfection du parking au carrefour des Allois, travaux à l'atelier technique du Bourg, réfection du parking des Allois	50 006,19	Subventions d'investissement : Aménagement de vestiaires pour le service technique, réfection de la toiture du bâtiment du Bourg 2ème partie, remplacement du mouton de la cloche de l'église et installation d'une ligne de vie, remplacement de la porte de la réserve du commerce multiservice, réfection du parking des Allois Emprunt bonifié par le Département de la Haute-Vienne	35 913,50
Remboursement des annuités d'emprunts pour la part capital	53 000,00	Emprunt bonifié par le Département de la Haute-Vienne	6 000,00
Taxe d'aménagement (reversement à la CCN)	100,00	Opérations d'ordre entre sections : Amortissement des subventions versées à d'autres organismes	1 530,00
Opérations patrimoniales	99 516,48	Virement de la section de fonctionnement : autofinancement des projets	28 767,83
Solde d'exécution reporté négatif	79 568,24	Opérations patrimoniales	99 516,48
TOTAL	323 325,91	TOTAL	323 325,91

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTEES LE 10 AVRIL 2025

BENEFICIAIRES	Montant	BENEFICIAIRES	Montant
ACCA de La Geneytouse	200,00	Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Léonard	50,00
Comité des Fêtes de La Geneytouse et ses sections	5 200,00	Comité d'organisation des journées promotionnelles de la viande bovine	120,00
Association Lou Alleu « x »	200,00	FSE du Lycée-Collège de St Léonard	100,00
La Tirelire	160,00	AS du Lycée-Collège de St Léonard	100,00
Comité départemental de lutte contre le cancer	60,00	Foyer rural de St Léonard	860,00
FNATH	100,00	Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00
Amicale des pêcheurs de St Léonard	50,00	Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives	491,50
Conciliateurs de justice	50,00		

Toitures bâtiments municipaux

Depuis quelques années, la commune a fait l'acquisition des bâtiments de l'ancienne forge dans le bourg. Des travaux ont été effectués (aménagement des vestiaires pour le service technique, réfection d'une partie de la toiture arrière du bâtiment principal), d'autres sont en cours (mise à neuf de la toiture des vestiaires du service technique). La prochaine étape sera l'aménagement de l'atelier avec la réfection du sol par une chape béton et le remplacement des menuiseries.

Des travaux de réfection des rives en zinc du toit de la salle polyvalente ont également été effectués.



Porte de la remise du commerce multiservices « Les Genêts »

Afin de maintenir un service de qualité au relais multiservices « Les Genêts », des travaux sont régulièrement effectués sur le bâtiment communal.

Les derniers en date ont vu le remplacement de la porte de la remise par une installation d'un modèle motorisé et isolé avec une alarme intégrée.



Local de rangement aux écoles



Le fonctionnement et les investissements concernant l'école ont toujours été et sont toujours des priorités de la commune. Cela représente un poste budgétaire très important au niveau du budget mais ce fléchage financier est nécessaire au bon fonctionnement de cette structure.

Au-delà des bâtiments, des travaux sur les équipements extérieurs sont nécessaires à l'image du remplacement du bâtiment de stockage du matériel des enfants (vélos, jeux...)

Haie du lotissement de Genêts

A proximité des services, le lotissement des Genêts se développe petit à petit. Afin d'aménager les espaces publics de ce lieu, une haie a été implantée le long de la RD 979.

D'autres implantations et aménagements sont prévus sur les parties communes afin de vous accueillir dans les meilleures conditions à La Geneytouse.



Voirie



Tous les ans, un entretien est effectué sur la voirie communale (fauchage des bas-côtés, réparation partielle de la chaussée...). Une réfection totale d'une partie des routes est programmée chaque année.

Cette compétence est assurée techniquement par la Communauté de Communes de Noblat et financée par la commune à hauteur de 50 000 € par an.

Modification simplifiée du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui régit le droit des sols des différentes zones (espaces constructibles, agricoles, naturels...) ainsi que la réglementation des constructions ou autres installations sur notre commune. Ce document est en train d'être actualisé au niveau du règlement afin de s'adapter aux nouvelles normes et techniques de construction.

Les périmètres des différentes zones sur la commune ne sont pas concernés par cette modification simplifiée.



Remplacement du mouton de la cloche de l'église



Une réparation de la ligne de vie du clocher de l'église et le remplacement du mouton de la petite cloche ont été effectués. Le mouton de la grande cloche avait été changé il y a quelques années.

Le coût de ces travaux est financé par notre commune, une subvention de 30% du montant total a été accordée par le Conseil Départemental.

Effacement des réseaux

Vous avez pu constater la disparition de fils aériens autour de la mairie. Cela constitue la dernière tranche d'effacement de réseaux dans le Bourg. Cet embellissement du paysage permet surtout de sécuriser les réseaux. Ces travaux ont été subventionnés par le Département de la Haute-Vienne et le SEHV (Syndicat d'Énergie Haute-Vienne). Le reste à charge a été financé par la commune.



Centre de secours à Saint Léonard de Noblat

Le chantier d'un montant de 940.000 euros a été financé par le Département, l'État, le SDIS 87 et les communes de la Communauté de Communes de Noblat dont celle de La Geneytouse à hauteur de 21 000 €.

L'agrandissement d'une surface de 400 m² sur deux niveaux a permis d'augmenter la taille des vestiaires, dont celui du personnel féminin. De fait, la trentaine de jeunes sapeurs-pompiers profitent désormais des espaces libérés dans les anciens locaux.

De nouveaux bureaux ont également été aménagés pour plus de fonctionnalité, de même que le poste radio avec vue sur le parking permettant de voir les entrées et sorties des véhicules. À l'étage de l'agrandissement, des chambres pour les astreintes, des espaces de réunion et de convivialité sont agencés pour améliorer le confort des sapeurs-pompiers volontaires.



La Mairie et les écoles

La haie plantée par les élèves



La mairie est heureuse d'annoncer la réalisation d'un nouveau projet de plantation de haie en collaboration avec la Fédération de Chasse et l'école locale. En effet, la fédération de chasse a financé 100 nouveaux mètres linéaires de haie (arbres et arbustes de notre région). Ce partenariat permet aux élèves de participer activement à la création d'un habitat naturel propice à la faune locale.



Les enfants ont apprécié cette activité basée sur l'importance de la biodiversité et la préservation de la vie sauvage dans notre région. Cette initiative illustre l'engagement de la communauté éducative, des chasseurs et de la municipalité en faveur d'un environnement plus durable et équilibré aux abords de l'école.

Animation culinaire du mercredi matin

Dans le cadre du nouveau système de garde mis en place par la mairie les mercredis matin depuis la rentrée 2024, une activité sucrée et pleine de bonne humeur a été proposée cette semaine. Michel Jacquet, alias "Mimi", notre pâtissier à la retraite, a animé un atelier de confection de tartes aux fraises.

Les enfants ont mis la main à la pâte avec enthousiasme, guidés par Mimi et Manon, qui ont su faire de cette matinée un véritable moment de convivialité et de partage. Merci à eux deux pour leur implication et leur bonne humeur communicative !

Ce type d'animation illustre parfaitement l'esprit de ce service de garde : allier apprentissage, plaisir et lien intergénérationnel dans un cadre bienveillant. Bravo à tous les petits chefs en herbe !



Visite au verger – Plantation de haie aux Allois

Les élèves de la classe de GS - CP sont allés visiter le verger de Taubregeas à La Geneytouse. Pascal nous a montré des grandes serres où on fait pousser des salades et des légumes. Il y faisait très chaud ! Ensuite, nous avons pu voir les pommes dans des paloxs. Pascal nous a fait goûter et nous a expliqué les différentes sortes de pommes et comment elles sont faites. Après nous sommes partis dans le verger pour ramasser quelques fruits. Nous nous sommes piqués la main avec des orties mais avec du plantain, cela nous a bien soulagé. Nous avons même vu des moutons qui broutaient pour nettoyer l'herbe sous les pommiers. Nous sommes repartis avec un beau cageot rempli de pommes.



Nous sommes partis en bus aux Allois pour aller aider Guillaume à planter des haies pour ses poules. Nous avons fait une chasse au trésor dans la forêt. Ensuite avons touché l'herbe, la mousse, les écorces, les troncs... On a observé et senti la nature. Nos bottes se sont enfoncées dans la boue... C'était drôle ! On a mesuré les endroits où on devait planter les arbres, puis on les a mis dans la terre. Pour terminer, nous avons fabriqué un escargot avec des objets naturels.

USEP

Sortie sportive du mardi 6 mai 2025

Classes de Petite, Moyenne et Grande Sections de l'école primaire La Geneytouse

Le mardi 6 mai 2025, la classe de Petite et Moyenne Sections, ainsi que la classe de Petite et Grande Sections de l'école de La Geneytouse se sont rendues au stade municipal afin de réaliser des activités motrices sur le thème « Balade au pays des contes » ! Les élèves ont ainsi rencontré lors de cette sortie différents personnages : le Petit Chaperon rouge, Hansel et Gretel, les trois Petits Cochons, etc...

Lors de cette sortie, les classes de maternelle des communes de Saint-Denis-des-Murs, Boisseuil et Royères étaient également présentes.



Projet de l'année

Ecriture et illustration d'un livre par les élèves des quatre classes

Cette année, les élèves de l'école de La Geneytouse ont eu pour projet d'inventer une histoire en lien avec la nature et de réaliser les illustrations.

Le personnage de Félix, un petit escargot émotif, a vite été choisi.

Il avait été inventé par Armelle Hétier, une maman d'élève, dans un album intitulé « *Félix* ».

Les enfants ont choisi de raconter la suite de ses aventures.

Ils ont inventé l'histoire « *Félix découvre le monde* » et réalisé toutes les illustrations de l'album qui sera imprimé au lycée Maryse Bastié de Limoges par les élèves de la section Industries Numériques.

Les élèves de PS/MS et PS/GS ont visité le lycée Maryse Bastié de Limoges le 23 mai pour découvrir le lieu où sera imprimé leur livre et pour imprimer à leur tour des stickers de Félix.

Les élèves de GS/CP et CE1/CE2 s'y sont rendus à leur tour le 6 juin pour imprimer des cartes d'invitation pour la fête de fin d'année.

L'histoire de l'album a été mise en scène et présentée aux familles le 27 juin à l'occasion de la fête de l'école.



Piscine

De décembre à mars, les élèves de GS ont bénéficié de 10 séances de découverte à la piscine de Saint Léonard de Noblat.

L'objectif est d'oser rentrer dans l'eau de différentes manières et de s'y sentir à l'aise afin d'évoluer librement sans aide.



Voyage à Saint Trojan

Séjour des CE1-CE2 à Saint Trojan les bains

Les élèves de CE1-CE2 sont partis en séjour sportif sur l'île d'Oléron.

Ce voyage a été l'occasion de découvrir les particularités du village de Saint Trojan : la forêt domaniale, la dune, le Marais des Bris, le petit train mais aussi le marais salant du Port des Salines.

Les élèves ont également pu développer leur savoir rouler à vélo.



Colis des aînés

La municipalité veille chaque année à rappeler son attachement à nos concitoyens les plus avancés en âge. Les fêtes de fin d'année sont une des occasions pour les conseillers municipaux d'aller visiter nos septuagénaires et plus en leur remettant le traditionnel colis des aînés. La distribution des paquets gourmands, préparés avec attention par le multiservice les Genêts, est un moment pour échanger, pour apporter un peu de réconfort à certains, et le témoignage de toute notre sympathie à nos aînés.



Repas de la convivialité



Le samedi 22 février, 75 convives ont partagé un excellent repas préparé par Bruno et son équipe (du Douro). Cette journée dans notre salle des fêtes a permis de se retrouver et de vivre un moment chaleureux. Joie et bonne humeur, un fond d'accordéon, des chansons comme toujours, danse pour certains et une belle journée pour tous !



Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre 2024, ceux qui le souhaitent ont pu se réunir autour du monument aux morts pour commémorer la signature de l'armistice de 1918 et, au-delà de cette date mettant fin aux hostilités lors de la première guerre mondiale, perpétuer la mémoire de tous les soldats tombés pour la France, tous conflits confondus.

Les discours n'ont pu que déplorer que notre monde connaisse encore ce que nous ne voulions plus voir il y a 100 ans, tranchées comprises. Ces paroles fortes de sens ont raisonné en chacun lors de la minute de silence qui a suivi, ce recueillement s'étant prolongé par l'écoute de "la marseillaise".

Une gerbe a été déposée en hommage à nos morts pour la France.



Cérémonie du 8 mai



Le 8 mai 1945 est la date historique marquant la fin de la seconde guerre mondiale en Europe.

Ce jour-là, les forces alliées ont annoncé la capitulation de l'Allemagne nazie, mettant fin à 6 années de conflit dévastateur.

Le 8 mai 2025, les Geneytousois se sont réunis autour du monument aux morts pour commémorer les 80 ans de la fin d'une guerre qui a ruiné l'Europe, détruit des familles et qui a montré toute l'horreur dont l'humanité est capable. Cette cérémonie rend hommage aux disparus et à tous ceux qui ont tant souffert, pour ne pas oublier, pour ne pas reproduire, pour construire une Europe et un monde que nous souhaiterions en paix.

Cérémonie des vœux

Devant une assistance nombreuse, samedi 11 janvier, s'est tenue la cérémonie des vœux de la municipalité de La Geneytouse.

Le Maire et les Conseillers Municipaux accueillaient les élus locaux, les Maires des communes voisines, les responsables d'associations, les partenaires locaux, la population, pour présenter leurs vœux pour l'année 2025. Après une rétrospective de l'année 2024, Alain FAUCHER abordait le sujet des projets et réalisations à venir. Il a rappelé l'importance du soutien financier du Département de la Haute-Vienne et de l'Etat pour la réalisation des investissements.

Après les discours, les convives ont partagé le traditionnel verre de l'amitié.



Marché aux fraises



25^{ème} MARCHÉ AUX FRAISES

Une belle réussite pour tous les bénévoles du comité des fêtes et les élus municipaux qui ont oeuvré pour cette 25^{ème} édition du marché aux fraises. Plus de deux tonnes de fraises écoulées, un public nombreux qui a pu apprécier la diversité des exposants et la qualité de la restauration ponctuée par une excellente animation musicale avec « Les Gueules sèches » et le groupe « Les Vikings ».

Merci aux invités d'honneur :

- Comité Miss Haute Vienne avec Sarah DUGENY (Miss), Méline BORDERIE et Enolah CHAMPTIAUX
- Le basketteur Stéphane OSTROWSKI, mis à l'honneur pour sa carrière exceptionnelle.
- L'école de football « Aureil – Eyjeaux - La Geneytouse ».

Merci à vous toutes et tous qui êtes venus à La Geneytouse.

Rendez-vous pour la 26^{me} édition l'année prochaine.



Aqua'Noblat

L'Aqua'Noblat à Saint Léonard de Noblat dispose, en intérieur, d'un grand bassin sportif de 25x15m, d'un bassin ludique de 120 m² de profondeur 0,40 à 1,30 m ainsi que d'une pataugeoire et en extérieur, d'un bassin ludique de 300 m² présentant notamment deux couloirs de nage de 25 mètres.

Toute l'année, plusieurs activités sont proposées : cours de natation, aquagym, aquabike, etc.

L'Aqua'Noblat propose également un espace détente avec un spa, un sauna et un hammam, accessible aux horaires d'ouverture et réservé aux adultes.

Toute l'année, profitez d'encas à l'accueil de l'Aqua'Noblat. Pendant la période estivale, vous trouverez également un espace cafétéria à côté du bassin extérieur.

Horaires d'ouverture de l'Espace Aquatique Aqua'Noblat - Piscine à Saint Léonard de Noblat

Période scolaire :

Lundi : 12h - 14h

Mardi : 12h - 14h et 16h30 - 19h30

Mercredi : 13h - 19h

Jeudi : 12h - 14h et 16h30 - 19h

Vendredi : 12h - 14h et 15h30 - 20h30

Samedi : 15h - 19h

Dimanche : 9h30 - 12h30

Vacances scolaires (hors vacances d'été)

Lundi et jeudi : 12h - 19h

Mardi : 12h - 19h30

Mercredi : 10h - 19h

Vendredi : 12h - 20h30

Samedi : 15h - 19h

Dimanche : 9h30 - 12h30

Vacances d'été (14 juillet et 15 août compris)

Lundi et vendredi : 14h - 19h30

Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche : 14h - 19h

Jours fériés

1^{er} Janvier, 1^{er} Mai, 1^{er} et 11 Novembre ainsi que 25 décembre : Fermé

Lundi de Pentecôte : 9h30 - 12h30



Période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h, seul le bassin sportif est accessible.

Ecole de musique

La Communauté de Communes possède la compétence école de musique, et plus particulièrement “*Études, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d’une école de musique sur la commune de Saint-Paul et de ses annexes sur le territoire de l’intercommunalité de Noblat*”.

L’école de musique de Noblat propose donc des cours, pour les enfants et pour les adultes.

Il existe deux sites d’enseignements :

- 3, rue Léon Jouhaux, 87400 Saint-Léonard de Noblat ;
- 5bis, Place de l’Église, 87260 Saint-Paul.

L’Ecole de Musique de NOBLAT (EdM NOBLAT) organise annuellement deux périodes dites Portes Ouvertes, en première semaine de Juillet et en première quinzaine de Septembre.

Cursus Formation Instrumentale :

17 Classes d’instruments sont enseignées : Batterie, Chant (Stages), Clarinette (nous consulter), Clavier/Synthétiseur, Guitare Acoustique, Guitare Basse, Guitare cordes nylon, Guitare Electrique, Atelier Percussions, Piano, Piano Musiques Actuelles (Piano M.A.), Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba, Violon, Violoncelle.

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes toute l’année (selon les disponibilités restantes).

Informations/Contacts

Contacts : Pour plus d’information, nous contacter via musiques@ccnoblat.fr. Numéro de l’école (Site d’enseignement de SAINT PAUL) : 07 76 35 30 24 ou au 05 87 22 99 00 (CCN)



La maison France service





FRANCE SERVICES

Saint-Léonard de Noblat

Maison Simone Veil
15, rue de Beaufort
87400 Saint-Léonard de Noblat

Jours & heures d'ouverture de la France services

Lundi et vendredi
13h30 à 17h00

Mardi, mercredi, jeudi
9h00 à 12h30
13h30 à 17h00

Prise de rdv conseillée

Jours & heures d'ouverture du service titres d'identité

Lundi, mercredi, vendredi
13h30 à 17h00

Mardi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Prise de rdv obligatoire

 **05 19 09 00 70**

 **noblat@france-services.gouv.fr**

Les accompagnements

Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) – Service des titres d'identité – Caisse primaire d'assurance Maladie – Carsat Centre Ouest – Finances publiques – Caisse d'Allocations Familiales – Pole Emploi – CAP Emploi – Mission Locale Rurale – Droit du travail – Point Justice – Conciliateur de Justice – Mutualité Sociale Agricole – La Poste – ADIL87 – SOLIHA – Nov'Habitat 87 – Mutualia – SHAPHAD – UDAF Haute-Vienne – France victimes – Confédération Syndicales de Familles

RIS

Depuis sa création en 2002 le Relais d'Insertion Solidaire est référencé comme l'acteur principal de l'insertion sur le territoire Monts et Barrages. L'association a pour objet de lutter contre toutes formes d'exclusions sociales et professionnelles en remettant l'humain au centre des préoccupations. A ce titre, elle porte plusieurs actions :

Un chantier d'insertion : le chantier emploie tous les mois entre **12 et 15 personnes en parcours**. Il accueille des personnes en situation de précarité et/ou rencontrant des difficultés à s'insérer dans l'emploi (personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA, personnes de moins de 26 ans, + 55 ans...). L'objectif du chantier est de proposer aux salariés en parcours un accompagnement social et professionnel afin de travailler sur le projet de vie du salarié et lever les freins à l'emploi (démarche de recherche d'emploi, stages en milieu professionnel, mise à jour des démarches administratives et financières...). En parallèle de cet accompagnement, les salariés travaillent sur une de nos 2 activités support, à savoir **l'entretien de l'environnement** (*entretien des bourgs, cimetières, sites touristiques, pose et entretien de clôtures, ouverture et entretien de chemins de randonnée, balisage...*), et **le second œuvre** (*peinture, petite maçonnerie, entretien de sépultures, petite menuiserie...*). Ces activités permettent la transmission de savoir-être et savoir-faire nécessaires à leur réinsertion dans l'emploi et/ou la formation. Chaque année entre 5 et 7 personnes sortent du chantier avec une solution durable d'emploi (CDI, CDD + 6 mois, entrée en formation ou création d'entreprise).

Pour tout renseignement : intégration du chantier d'insertion, démarche TZCLD, besoins en travaux (entretien de l'environnement et/ou second œuvre), devenir adhérent(e) de l'association :

Tel : 05.55.56.38.23 (lundi-jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30 ; vendredi : 9h-12h)

Mail : association.ris@gmail.com

ATELIERS NUMERIQUES

Les ateliers numériques : des places pour la rentrée de septembre 2025

Vous avez un ordinateur et vous voulez approfondir votre maîtrise de l'outil ?

Vous n'avez pas de matériel mais envisagez d'acquérir une tablette, un ordinateur ? Vous avez une tablette ou un smartphone et vous maîtrisez mal certains usages ?

Les ateliers numériques sont pour vous : sous forme de petits groupes de 4 à 6 personnes et selon des niveaux évalués au préalable, vous suivez 2h de pratiques par semaine afin d'apprendre à mieux maîtriser vos outils et mieux comprendre les usages possibles : rechercher sur internet, lire et envoyer des mails, faire ses démarches administratives...

Ces ateliers sont gratuits et viennent dans votre commune, dans une salle mise à disposition par la mairie.

Devenir autonome dans votre pratique, c'est l'objectif de ces ateliers.

Les ateliers sont animés par deux Conseillers numériques recrutés par la Communauté de communes de Noblat et financés par l'Etat et par l'Escalier qui organise les ateliers et fournit le matériel aux personnes qui n'en ont pas.

Intéressé ? Contactez L'Escalier au 05 19 09 00 30 ou par mail mednum@lescalier87.org

Mission locale rurale



**Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes
16-25 ans**

contact@mlr87.fr

<https://www.facebook.com/mlrhv87/>

<https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>



CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Vous avez moins de 26 ans !

Des solutions pour tous vos projets

VIE QUOTIDIENNE :

Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules
...des simulateurs de conduite pour le code et la conduite...
Aides financières, démarches liées au logement,
Accès aux droits et à la santé,
Aide aux démarches administratives,
Sports loisirs et culture ... des conseils de jeunes pour
donner son avis et ses idées ...

ORIENTATION :

Découverte de secteurs et métiers,
...des casques à réalité virtuelle
Immersion en entreprises et visites d'entreprises...

FORMATION :

Droits à la formation,
Accès aux parcours de formation, financements ...

EMPLOI :

Techniques de recherche d'emploi,
Rencontres entreprises et employeurs,
Offres d'emploi et offres en alternance,
Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...



ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISÉ UN CONSEILLER REFERENT

Des solutions, une offre de services adaptée à vos
besoins et à vos projets vous seront proposées.



Parmi ces propositions, le Contrat
d'Engagement Jeune (CEJ) : Contrat de 6
mois et une allocation pour sécuriser vos
démarches...

Proche de chez vous !

**Mission Locale Rurale Haute-Vienne
05.55.70.45.74**

4 antennes - 31 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne

(Hors agglomération de Limoges)

Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.

Délivrance des cartes d'identité

Afin de répondre à des impératifs de sécurisation des titres, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales peuvent instruire les demandes de cartes nationales d'identité. La Haute-Vienne compte 20 dispositifs de recueil répartis sur 14 communes. Les usagers peuvent faire leur demande dans n'importe laquelle de ces communes. Vous pouvez également vous rendre à la Maison France Services de St Léonard de Noblat.

Assistante sociale

Mme Pascale FAUCHER 05.55.56.02.76

Se déplace à la mairie sur rendez-vous.

Mutuelle communale



**L'offre assurance santé AXA
pour la commune de
LA GENEYTOUSE**

Jusqu'à - 25 % sur vos contrats santé*

Les avantages de l'offre « Assurance Santé pour votre commune » :

- 1 Une **complémentaire santé modulable** selon vos besoins.
- 2 Un **tarif avantageux** négocié pour les habitants de votre commune.
- 3 Une **offre simple et accessible à tous**, sans questionnaire médical.
- 4 Un **accès à des services innovants** : téléconsultation médicale, 2nd avis médical...
- 5 Un **accompagnement quotidien** proche de chez vous.



Pour toute demande d'information
ou de devis, contactez :

Céline COURTAUD
22 rue Atlantis
87000 LIMOGES
06 38 33 34 56
celine.courtaud@axa.fr



Orias

* Voir conditions auprès de votre conseiller.

AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 725 673,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - AXA France IARD : S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des Assurances.
Offre réservée aux nouveaux clients en Santé.



Ref : 2020311-0622 - CAR/CCA - Ne pas jeter sur la voie publique

PACS

Depuis novembre 2017, le service d'état civil de votre commune de résidence peut enregistrer votre déclaration de Pacte Civil de Solidarité. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Reconnaitances

Les futurs parents non mariés souhaitant procéder à une reconnaissance anticipée de leur enfant à naître ou postérieure à la naissance doivent se présenter en mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Curé de la paroisse

8 rue de Strasbourg à Saint Léonard, 05.55.56.31.37

Conciliateur de justice

A la demande auprès du secrétariat de Mairie, sur rendez-vous.

Tarifs de location de la salle des fêtes 2025

Habitant de la commune : 260 €

Hors commune : 390 €

Caution : 1000 €

Matériel audio/vidéo : 50 € / caution : 1000 €

Permanence des Conseillers Départementaux

M. Jean-Claude LEBLOIS et Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT assurent des permanences mensuelles à la Mairie de St Léonard de Noblat.

Tarifs des tables, bancs et tentes de cérémonie 2025

Tables : 10 € par table / Bancs : 5 € par banc

Tentes 5 x 8 : 1 à 160 €, 2 à 300 €, 3 à 430 € / Caution : 300 € par tente

Secours populaire



L'antenne de Saint Léonard de Noblat assure une permanence tous les jeudis de 14h à 17h 30, Rue Léon Jouhaux (à proximité du groupe scolaire Pressemane). Tel : 05.55.04.20.00

Secours catholique

L'antenne du Secours Catholique de Saint Léonard de Noblat assure une permanence tous les lundis de 10h à 12h, dans le local situé 19 rue Georges Périn. Tel : 07.86.29.15.91

Recensement militaire ou citoyen

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par télé procédure via le portail internet service-public.fr. Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si cette démarche n'a pas été effectuée volontairement, il faut se présenter aussitôt à la mairie. Il faut se munir de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du livret de famille. A cette occasion, le Maire délivre une attestation de recensement qui doit impérativement être conservée. Le recensement permet ensuite de déclencher la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, ainsi que l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Le Centre du Service National se trouve à l'adresse suivante : <http://www.mon-service-public.fr>

Les restos du cœur

Les Restos du Cœur assurent deux campagnes de distribution : une en été et une en hiver sur inscription. Les permanences se déroulent les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 11h dans les locaux de l'association. La commune de La Geneytouse participe à la logistique en effectuant plusieurs livraisons de denrées provenant de magasins locaux.

3, Rue Léon Jouhaud 87400 St Léonard de Noblat. Tel : 07.61.25.63.78

ad87.saint-leonard@restosducoeur.org



**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE**

Section FNATH de Saint-Léonard de Noblat
Chez Madame MORIN-TEXIER Pascale, Présidente
27 rue du Colonel Ledot - 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT
☎ 05.55.37.77.94 - 06.63.16.35.41

La FNATH 87 : une association à l'écoute de ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005. Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent avec les adhérents les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas contacter :

la Présidente, Pacale MORIN TEXIER au 06 63 16 35 41

le Trésorier, Eric BALAGE au 06 22 62 21 54

le groupement de la Haute Vienne - FNATH 87 - 6 Av du Président Sadi Carnot – 87350 PANAZOL
05 55 34 48 97 - fnath.87@orange.fr



Feux de plein air

L'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) est interdit toute l'année en tout lieu du département afin de renforcer la prévention contre les incendies et préserver la qualité de l'air.

(voir arrêté préfectoral 09 juillet 2013 affiché en Mairie ou sur lageneytouse.fr),

Les particuliers doivent donc déposer leurs déchets verts en déchetterie ou au dépôt des Moulades (clé à retirer au secrétariat de Mairie) ou procéder à leur broyage.

Le brûlage des déchets verts résultant d'une exploitation agricole, les feux festifs, de loisirs et l'écobuage restent toutefois autorisés.

Sont également interdits : les mises à feu et lâcher de lanternes célestes, chinoises ou thaïlandaises, la mise en œuvre de feux d'artifice de divertissement.

Foyer rural

Le Foyer Rural, agréé Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, est la principale structure socioculturelle de la ville.

La diversité d'action du Foyer rural-Centre social de Saint-Léonard s'exprime essentiellement sous la forme de divers ateliers : ateliers d'expression, ateliers sportifs et de relaxation, ateliers artistiques, ateliers éducatifs...

Le centre social assure la gestion des accueils de loisirs de la commune, accueillant les enfants de la Communauté de Communes de Noblat, ouverts toute l'année les mercredis et les vacances scolaires :

Maison de la Petite Enfance pour les 3 à 5 ans

La Forestière pour les 6 à 17 ans.

Kabaneko est l'espace d'hébergements de pleine nature développé par le Foyer Rural en partenariat avec la commune de la Croisille sur Briançonne.

Situé dans le parc naturel des Millevaches, Kabaneko offre un cadre exceptionnel au pied du Mont Gargan et en bordure de l'étang de Noailhas. La nature et le calme dominent cet espace.

Nous y proposons des séjours pour les enfants pendant les vacances de Pâques et nous y accueillons des stages, séjours, et formations centrés sur l'environnement, les sports et loisirs de pleine nature, la permaculture et le bien-être.

Nous pouvons accueillir collectifs, associations et particuliers.



Espace Denis Dussoubs

87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT 05.05.55.56.11.18

accueil@foyer-rural-saint-leonard.fr www.foyer-rural-saint-leonard.fr

Jours et horaires d'ouverture :

- Hors vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 9h30 à 12h15.
- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Aide à la personne
Entretien du logement
Aide à la toilette
Aide aux repas
Courses et sorties
Entretien du linge



Contact

Siège social Eymoutiers :
8 rue de la collégiale
87120 Eymoutiers
05 55 69 79 01

Antenne de St Léonard de Noblat :
15 rue de Beaufort
87400 St Léonard de Noblat
05 55 56 09 97

Antenne de Châteauneuf la Forêt :
3 rue de la Combe aux Bœufs
87130 Châteauneuf la forêt
05 55 69 39 99



*L'accueil au public est assuré
du lundi au vendredi de 9h à
12h30*

*En dehors de ces horaires, une
permanence téléphonique est assurée
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
avec une messagerie « répondeur » à
votre disposition*

**DEVIS
PERSONNALISÉ
GRATUIT**

AAPMB



Association d'Aide à la Personne
Monts et Barrages

**Simplifiez vous la vie à
domicile et améliorez votre
bien-être**

Notre service de portage de repas à domicile

Le service vous propose des
repas équilibrés, adaptés aux
régimes de chacun pour
épandre à vos besoins durables
ou temporaires et cela 7j/7

Châteauneuf la Forêt 11.50€
Eymoutiers 11.50€
(pain en option 0.60€)
Saint Léonard de Noblat 11.50€
+ une adhésion de 24€/an

**Tarifs
2025**

**Les tarifs indiqués ne
tiennent pas compte des
aides financières**

Notre service d'aide à domicile prestataire

Heures normales 30.25€/heure

Heures majorées 43.87€/heure
(dimanches et jours fériés)

**Interventions courtes
21.18€/demi-heure**

**Interventions courtes majorées
30.71€/demi-heure**
(dimanches et jours fériés)

- Evaluation de vos besoins
- Plannings mensuels
- Salarié(e)s formé(e)s
- Coordination des différents intervenants
- Adaptation des interventions à vos besoins
- Accompagnement administratif

Notre service d'aide à domicile mandataire

Ses actions :

- Recherche et proposition de personnel
- Démarches administratives
- Proposition et rédaction des contrats de travail
- Etablissement des bulletins de salaire
- Continuité des interventions

Frais de Gestion
Jusqu'à 10h/mois: 12.50€/mois
De 11h à 30h/mois : 17€/mois
A partir de 31h/mois: 0.55€/heure
(dans la limite de 100€/mois)
+ une adhésion de 24€/an

+ le coût horaire de
l'employé(e)
Salaire + charges

La Tirelire

L'association La Tirelire œuvre en faveur des élèves des écoles maternelle et élémentaire de La Geneytouse-Eybouleuf, regroupées en RPI depuis bon nombre d'années, à la fois en créant du lien social entre les familles, en les faisant se rencontrer autour d'événements fédérateurs, festifs ou ludiques tout au long de l'année scolaire (boum d'Halloween, goûters et marché de Noël, carnaval, chasse aux œufs de pâques, fête de la fraise, fête des écoles), et en récoltant des fonds, au travers de ces mêmes événements ou de ventes ponctuelles de madeleines, chocolats, tickets de tombola, etc, qui viennent compléter le budget des écoles et servent à financer notamment des voyages et sorties scolaires, l'achat de petit matériel ou jeux et livres qui ont besoin d'être renouvelés. Les bénévoles de l'association sont des parents d'élèves qui s'investissent pour permettre aux enfants du RPI de s'épanouir au mieux en milieu scolaire et en dehors, en leur offrant des temps d'échanges et de rencontres privilégiés entre eux et entre les parents et créer ainsi un beau dynamisme et une cohésion entre les habitants des deux communes.



Tennis club Aureil - St Just – Eyjeaux – La Geneytouse



Le club propose toute la saison de nombreuses actions pour tous les publics :

- Des portes ouvertes, une après-midi « amène ton copain au tennis »,
- Des stages de découverte et perfectionnement pendant les vacances scolaires,
- Des animations pour la découverte padel et pickelball,
- Raquettes FFT ado et adultes (compétition pour les femmes débutantes).

Côté sportif, tout le monde peut trouver une compétition à son niveau :

- Ecole de tennis et club junior le samedi matin
- Entraînements adultes le mercredi et vendredi soir.
- Des matchs par équipes jeunes et adultes
- Un tournoi interne, un open et un double mixte.

Les beaux jours arrivent et la pratique des sports extérieurs va reprendre petit à petit. Nous vous proposons, afin de faire découvrir ou reprendre le tennis, un tarif découverte :

- 20€ jeune,
- 35€ Adulte.

Celui-ci vous permettra de jouer sur les courts de La Geneytouse et d'Aureil du mois d'avril à fin août.

Un grand merci à tous nos partenaires qui nous permettent de réaliser ces différentes actions. Si cela vous intéresse, vous pouvez nous contacter.

Sophie DUFAURE 06 71 30 26 18

Michel DUFAURE 06.78.88.50.07

La Geneytouse Form'



L'année sportive 2024-2025, les cours de GYM sont animés par Lucille tous les mardis soir à 20H dans la salle polyvalente (sauf vacances scolaires). Cardio, renforcement musculaire, assouplissements rythment l'heure de Fitness. La saison passée avait historiquement atteint le plus grand nombre de participants mais cette année, moins d'adhérents ont pu reconduire leur licence pour diverses raisons. Vous pouvez toujours venir vous inscrire afin d'entretenir votre condition physique tout en partageant des moments de détente et de convivialité.

De nouveau cette saison, les séances de YOGA sont assurées par Céline, toujours à la salle polyvalente, les mercredis soir à partir de 19H. Le Yoga qu'elle propose est une pratique douce, basée sur l'attention au moment présent, une réappropriation de son corps avec des gestes toujours guidés par le souffle. L'engouement est tel que cette année, l'effectif d'adhérents a battu le nombre record d'inscriptions.

Les deux activités sont ouvertes à tous, hommes et femmes de tous âges.



Après l'effort, le réconfort ! Le lundi 13 Janvier, le club a réuni les 2 disciplines pour partager des mets salés et savourer les galettes des rois.

Et avant la pause estivale, pour clôturer la saison, nous nous retrouverons autour de plats salés et sucrés, moment de rassemblement apprécié par tous.

Merci à l'ensemble de l'équipe municipale pour leur aide tout au long de l'année, ce qui permet d'exercer les 2 activités dans de bonnes conditions sportives à la salle polyvalente.

Merci également aux adhérents, grâce à qui, cette association peut continuer à exister au sein de notre commune.



Si la pratique de la GYM et/ou du YOGA vous intéresse, venez nous rejoindre et essayer à la rentrée de Septembre 2025.

La Présidente : Céline GIRY-REYGAUD

Adresse mail du club : geneytouseform@gmail.com

Comité des fêtes

2024 aura encore été une année importante pour le comité des fêtes.

Le 02 juin, le marché aux fraises aura, une nouvelle fois, attiré la foule. La banda de Rochechouart aura su jusqu'à l'arrivée du groupe Les Vikings mettre en effervescence les quelques 400 personnes qui avaient pris place sous les différents chapiteaux afin de déguster les grillades et autres pâtés de pommes de terre issus du stand Chez Claudius. Ils ont également tenu en haleine les nombreux visiteurs tout au long de la journée. Merci à eux tous pour leur professionnalisme et leur bonne humeur. Merci également aux invités d'honneur, aux miss ainsi qu'aux enfants du RPI pour leur charmante participation.



La fête du mois d'août n'a pas dérogé à cette ambiance qui fait la force de notre comité et qui valorise notre petite commune. Le samedi la nouvelle formule avec la présence de food-trucks a tenu ses promesses et ce ne sont pas les quelques gouttes d'eau qui ont perturbé les festivités. L'animation assurée par le groupe creusois PressPlay et le superbe feu d'artifice ont ravi les visiteurs. Le dimanche midi place au poulet grillé avant d'assister au talent du magicien Tao suivi d'un récital des années 80 mené de main de maître entre autres par Patrice Mège qui a gentiment clôturé le tirage de la tombola par un final Michel Delpech dont il a le secret.

Merci à eux pour cette belle 50^{ème} fête, merci au fidèle public toujours aussi nombreux et enfin merci à tous les bénévoles qui m'ont suivi durant toutes ces années et sans lesquels rien n'aurait pu se faire.

Enfin le 06 décembre suite à une assemblée générale extraordinaire une nouvelle équipe s'est mise en place afin de redonner de la jeunesse au comité. C'est avec beaucoup de souvenirs et d'émotion aussi que j'ai remis les clefs à Magali et son équipe en l'assurant de mon soutien et de toute ma confiance. Merci encore d'avoir accepté cette fonction et longue vie au comité des fêtes.

Dominique GILLES

Comité des fêtes (suite)

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que cette nouvelle équipe a pris ses fonctions et souhaite poursuivre les belles actions menées. Nous avons à cœur de faire perdurer les événements qui marquent la vie de notre commune et qui la font rayonner. Un grand merci à celles et ceux qui ont fait vivre l'association jusqu'ici avec énergie et engagement !

Grâce à ce bel héritage, nous avons une base solide pour continuer à avancer. De beaux projets nous attendent, toujours dans le même esprit de partage, de convivialité et d'ouverture.

Le 29 Mars nous avons souhaité conserver la venue des troubadours de la Combade qui ont su ravir comme toujours les personnes présentes.

Cette année, notre commune a eu le plaisir d'accueillir le 9 Avril un spectacle de qualité dans le cadre de la Culture au grand jour avec La Cie les Aencres.

Bien sur, le traditionnel marché aux fraises a eu lieu le dimanche 01 Juin et a eu, une fois de plus un immense succès.



Prochains rendez-vous :

Samedi 30 Août

A partir de 19h au stade soirée festive. Des foodtrucks seront présents et assureront la restauration (burgers, pizzas, crêpes... il y en aura pour tous les goûts !).

Le groupe Aloha sera chargé de mettre l'ambiance et de vous faire danser pour le bal gratuit à l'issue de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice.

Dimanche 31 Août

A partir de 12h restauration possible sur place, jeux d'adresse, jeux pour enfants, nouvelle animation pour petits et grands !

Puis à partir de 14h00 plusieurs magiciens du Cercle Robert Houdini du Limousin assureront le show pour vous émerveiller avant de laisser la place à la troupe LFL Spectacles qui présentera son spectacle Nos Couleurs.

La journée se terminera en musique avec le tirage de la traditionnelle tombola.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour la fête du mois d'Août.

Je terminerai en remerciant les bénévoles tellement nombreux, toujours présents et si précieux pour la réussite de tous ces événements.

Magali BESSE

Les Espoirs



Après avoir dignement fêtés leurs 50 ans lors d'une journée riche en émotions et en souvenir, et au terme d'une saison sportivement aboutie, les Espoirs abordent cette nouvelle saison sereinement.

Le club poursuit son développement avec la création d'une école de football en entente avec le club voisin de l'US Aureil/Eyjeaux qui possédait déjà sa propre école de football. Une soixantaine d'enfants composent cette entente avec des catégories allant des U6/U7 jusqu'aux U12/U13. Au-delà de la mise en conformité avec les règlements de la FFF, il s'agit d'une véritable volonté du club de pérenniser la pratique de notre sport sur notre territoire dans un esprit de camaraderie et de convivialité.

Cette saison, le club enregistre un nombre record de licenciés, puisque nous avons enregistré au cours de cette saison 123 licences toutes catégories confondues. Cet afflux de licenciés nous a même permis de créer une troisième équipe séniors (en entente avec Saint Just le Martel)



Les clémentines, avec un effectif stable de 16 licenciées montrent de réels progrès et réalisent une saison encourageante puisqu'elles valident leur maintien en 1^{ère} division. Elles terminent à la 8^{ème} place de leur championnat (17 points : 5V 2N 11D)

Côté séniors là aussi de la nouveauté, puisque c'est Florent Couturas qui assure le coaching de l'équipe fanion. Une première expérience pour « Coutu » très positive puisqu'il termine à la 3^{ème} place du championnat de Départemental 2 (36 points : 11V 3N 8D). Côté coupe, là encore beaucoup d'émotion puisque les Espoirs ont eu l'honneur d'affronter pour la première fois une équipe de Nationale 3 (Trélissac) lors du 3^{ème} tour de la coupe de France. Quelques regrets en Challenge du District puisque l'aventure s'arrête en 1/8^{ème} de finale.

L'équipe 2, qui elle aussi est coachée par un nouveau binôme, composé de Stéphane et Damien, après des débuts compliqués, réalise une superbe seconde partie de saison en terminant à la 6^{ème} place de son championnat de Départemental 4 (33 points : 9V 6N 7D). Là aussi beau parcours en coupe, puisqu'ils parviennent à sortir des poules, et tiennent même la dragée haute à Verneuil en 1/16^{ème} de finale, alors que ces derniers évoluent deux divisions au-dessus.

L'équipe 3, pour sa première saison, réalise un exercice très correct en terminant 7^{ème} de Départemental 5 (20 points : 8V 1N 9D).

Les Espoirs (suite)



N'hésitez pas à venir nous rencontrer à Las Minaudas, ou à prendre contact avec nous si vous souhaitez rejoindre la famille « orange et noire ».

Une nouvelle fois, je profite de ces quelques lignes pour remercier tous nos bénévoles et dirigeants qui œuvrent dans l'ombre au quotidien pour que ce si beau club rayonne encore. Merci également à tous nos partenaires pour leur soutien indéfectible. Merci à la municipalité pour la qualité des installations mises à notre disposition. Merci à notre club des supporters qui nous suit depuis toutes ces années.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 4 juillet à 19h au stade pour l'Assemblée Générale du club. Mais également le dimanche 6 juillet à partir de 12h pour le Cochon à la broche. Je vous donne surtout rendez-vous tous les dimanches au bord des terrains pour encourager toutes nos équipes.

Le Président : Anthony Faucher

Le club des supporters

En 2013, le club des supporters voyait le jour sous l'impulsion de Martine.

Après 11 ans en tant que présidente, cette dernière a souhaité passer la main.

Merci Martine, pour tout ce que tu as fait, ainsi qu'à ceux qui t'ont accompagnée dans cette belle aventure.

A l'été 2024, c'est donc Valérie et sa nouvelle équipe qui a pris la destinée de ce beau club des supporters.

Pour se roder, le traditionnel repas des supporters a eu lieu le dimanche 27 octobre 2024 sous un beau soleil.

La réussite de cette journée fut saluée par les 80 convives. De quoi déstresser la nouvelle Présidente.

Un second repas fut organisé en préambule du match de coupe opposant notre équipe fanion à nos amis de Sauviat. Supporters Geneytousois et Sauvigeois se sont retrouvés autour d'un bourguignon avant d'encourager leurs équipes respectives.

Le nouveau bureau souhaite remercier Martine pour l'accompagnement dans le passage de relais.

Bon vent à Valérie et son équipe.



Lou Alleu « X »



Tout commença pendant la révolution française en l'An II, la commune fût nommée Les Alloix, puis en 1801 Les Allois pour finalement être rattachée à la Geneytouse en 1821.

En 2024, une bande de copains décide de relancer l'évènement phare et remet la vraie fête des Allois sur les devants de la scène en créant l'association LOU ALLEU « X ».

« La date de la manifestation est fixée et ce sera le 29 Juin 2024 ».

Si nous avons dû concéder à quelques ajustements du programme, l'incontournable était là, afin de réunir petits et grands dans la bonne humeur et la convivialité.

Vous avez tous répondu présents pour faire de cette date, un succès et pour cela nous vous disons un grand merci.

Nous comptons bien faire revivre notre fête de village dans les années à venir. Concerts, animations, restauration locale, buvette, tombola on voit les choses en grand.

La deuxième édition de la fête des Allois a eu lieu le samedi 28 juin et a connu un énorme succès avec une très belle affluence.

Alors préparez vos agendas et réservez, chaque année, le dernier samedi de Juin !



Jérôme DHUR, Président.

ACCA

Vous avez, une fois de plus, pu apercevoir des projecteurs aux bords des routes dans les nuits de mars pour effectuer le comptage de lièvre, chevreuils, renards... ce recensement est organisé en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs pour s'assurer de la bonne évolution démographique du gibier.

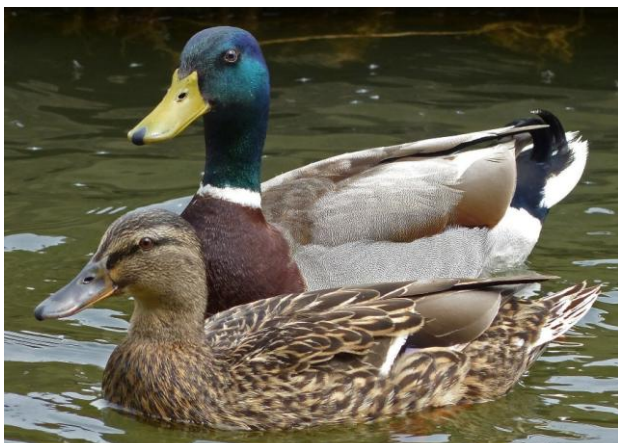
Les relevés de comptage ont montré une constante évolution de la faune sur notre territoire, ce qui est encourageant pour l'avenir et pour la biodiversité.

Bien que nous soyons attentifs et prévoyants, nous renforçons chaque année les mesures de sécurité. En plus des panneaux sur la voirie annonçant une action de chasse, nous exigeons l'utilisation de talkies walkies pour les battues afin d'optimiser la communication entre chasseurs permettant d'annoncer, par exemple, la présence de randonneurs ou autres dans le périmètre d'intervention.



L'ACCA est disposée à mener des actions au service d'un développement écologique et durable en coopération avec l'ensemble des personnes désireuses d'œuvrer dans l'intérêt de notre belle nature.

L'an passé, nous avons créé une cage ouverte pour les colverts et installer des nichoirs, cette action a été menée en partenariat avec la Fédération de Chasse de la Haute-Vienne afin de favoriser l'installation de couples de canards dans une zone protégée des nuisibles.



Nous vous rappelons qu'il est important de ne pas déranger la vie du gibier durant la période avril à juin notamment en évitant la taille des haies où ont lieu de nombreuses naissances.

Nous vous remercions par avance de respecter la tenue en laisse de vos petits compagnons à 4 pattes lors de vos promenades durant cette période.

Le Président : Serge Alamargot

Les Professionnels

 - Audrey KUBIAK, Infirmière 16 Lotissement des Allois – 06.75.17.77.27 - Philippe APARICIO – 06.16.14.08.70 et Céline BOUTHINAUD – 06.87.91.26.32 Infirmiers, - Les Allois - 05.55.00.08.52 - Céline PATUREAU-SAIDI Infirmière Le Chatain – 06.16.31.41.83 ----- Florence BREILLOUT-FOURNIAUD Orthophoniste - Les Allois – 05.55.53.48.16	 Zinguerie – Tuiles – Ardoises Tél : 06 14 50 24 80 Mail : mickael.coignoux@hotmail.fr
 Situé aux Allois, Olivier VIANNE vous attend au garage PTS pour réaliser toutes vos prestations : entretien, réparation, <u>dépannage</u> à domicile, achat et vente de véhicule. – 06.80.87.82.17	 Bar Chez Régine Tél : 05 55 09 70 04
 Fabrication et réparation d'instruments de chirurgie Tél : 05 55 09 70 73 Fax : 05 55 09 78 85 Mail : sas.dussartre@orange.fr - www.dussartre.com	 Le multiservices vous accueille du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 20h et le dimanche de 9h à 12h30. Vous y trouverez des produits frais et surgelés, épicerie, fromages et charcuteries à la coupe, des produits locaux, des bouteilles de gaz, du poisson frais tous les vendredis sur commande et un point poste. Tél : 05 55 44 70 05
 Travaux de maçonnerie, menuiseries, peinture, isolation... dans la tradition du bâti ancien Tél : 05 55 09 73 89 Mail : jeromelavaud@orange.fr	 60, Route de Saint-Germain 87400 LA GENEYTOUSE Tél : 06 17 48 30 23 Mail : steven87.charbonnier@gmail.com
 Institut de beauté 486 route de Limoges, Les Allois 87400 LA GENEYTOUSE Tél : 05 55 58 04 87	 Spa – Hammam Soins Esthétiques - Coiffure 486 route de Limoges, Les Allois 87400 LA GENEYTOUSE Tél : 05 55 31 19 60
 REYGNAUD CHAUFFAGE CHAUFFAGE ET PLOMBERIE Entretien Dépannage Petite installation reygnaud.chauffage@gmail.com Tél : 06 14 11 76 82	 Installations électriques, dépannages, alarme, interphone, VMC... Tél : 06 95 47 04 50 sebelec87.bridier@gmail.com

 La Mousse des Nuages Créatrice indépendante Décoration artisanale éco-responsable  Tél : 06 60 67 92 29 lamoussedesnuages@gmail.com www.lamoussedesnuages.fr	 Sylvain LEBREAUD 10, lot de las Minaudas LA GENEYTOUSE — Peinture - Papiers peints — Revêtements sols et murs — Façade Tél : 05 55 70 23 43
 Le Fil de Soie Travaux de retouches Coutures d'ameublement 463, Route de Limoges, Les Allois 87400 LA GENEYTOUSE Agnès Paiva Da Silva 06 07 60 41 90	 La ferme de l'Alchimiste Produits à base de sève de bouleau fraîche ou fermentée naturellement. www.lalchimiste.eu Tél : 09 80 78 21 01
 ecrire@chezleschuchoteuses.com Tél : 06 62 41 13 52 – 06 50 06 42 04 chezleschuchoteuses.com	 SAS DUBOIS PHILIPPE Commerce de Bestiaux Les Allois 87400 LA GENEYTOUSE
 Lydia FORTE BLAVIER Conseillère immobilière Tél : 06 77 18 67 24	 Coach professionnel RNCP Praticien Hypnose Ericksonienne Praticien PNL Tél : 06 51 63 06 39 Site : ruddymery-coachpnl.com Mail : coach.pnl.87@gmail.com
 La dame aux marguerites Aide à la personne Tél : 06 33 05 78 29 lesmarguerites87@gmail.com Page Facebook : La dame aux marguerites	 Plomberie / Chauffage Pompe à chaleur Climatisation / Froid commercial Tél : 05 19 39 10 49



Terrains à bâtir

à 20' de Limoges

Limoges

Eymoutiers



« Lotissement des Genêts »

87400 La Geneytouse

Renseignements en Mairie

05-55-09-70-12 contact@lageneytouse.fr



Lotissement « des Genêts »

20 parcelles viabilisées

Vue aérienne des parcelles



City stade



→ Superficies de 636 m² à 926 m²

→ Prix de 38 345,59 € TTC à 48 960, 60 € TTC

→ Terrains viabilisés (Electricité, Fibre, Eau potable, Eaux pluviales)

→ Lotissement à la campagne entouré de verdure.

→ Proximité de commerce multi-services, des écoles et des loisirs (Equipements sportifs, salle polyvalente...)

→ Tissu associatif très présent

→ Libre choix du constructeur



Stade



Commerce multiservices



Marché aux fraises



Forêt communale (30 Ha)



Salle polyvalente